



PRÉFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Montpellier, le 25 janvier 2010

Communiqué de presse

Réunion du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon à la Préfecture de Région

Le Conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon s'est réuni, en session plénière, le 21 janvier 2010, sous la présidence du Préfet de Région, Claude BALAND, en présence des représentants professionnels de la viticulture, des collectivités et des services de l'État.

Dans son propos introductif, Monsieur le Préfet a précisé que ce Conseil avait un **caractère exceptionnel**, deux points de l'ordre du jour étant fixés par le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

L'un concernait les évolutions permettant de favoriser une organisation cohérente avec les enjeux territoriaux et commerciaux du bassin, en particulier en matière de regroupement des interprofessions, l'autre visant à déterminer les besoins du bassin en matière de promotion ou de recherche et développement, et à mutualiser les moyens en ce sens, y compris par la constitution d'un fonds professionnel national.

Monsieur le Préfet a rappelé les atouts de la viticulture régionale, apte à satisfaire tous les segments de marché et à valoriser la richesse de ses terroirs, ce qui devrait, avec une organisation interprofessionnelle regroupée, lui permettre de relever le défi de la concurrence internationale, notamment de l'Espagne et de l'Italie, en développant une culture du marketing international et en accentuant ses efforts d'innovation et de recherche-développement.

Cette réflexion est conduite en appui de la mission confiée par le Ministre à Jérôme DESPEY, Président du Conseil spécialisé "filrière viticole" de FranceAgriMer, qui a été invité à en expliciter les objectifs et les modalités de déroulement. En particulier, l'initiative donnée aux professionnels pour réorganiser leurs interprofessions et répondre, par plus de cohérence et de lisibilité, aux attentes des vignerons et des pouvoirs publics, l'enjeu étant, pour la viticulture française, de gagner des parts de marché à l'export et de rester un fleuron de l'économie nationale. Monsieur Jérôme DESPEY pilotera un groupe de travail national après la réunion des dix conseils de bassin, contribuant à approfondir la réflexion sur la gouvernance de la filière dans le cadre de la préparation de la future loi de modernisation de l'agriculture.

Sur l'évolution de l'organisation interprofessionnelle régionale, le Préfet a invité les présidents des quatre interprofessions viticoles du bassin (CIVR, CIVL, Inter'Oc et AirSud) et le président de la fédération régionale InterSud à donner leurs positions respectives. Les autres composantes du bassin ont également été sollicitées pour exprimer leurs avis.

A l'issue du débat très intéressant, sérieux et constructif qui a eu lieu, **le Conseil de bassin a unanimement exprimé sa volonté d'avancer vers une organisation interprofessionnelle unique**, avec un calendrier resserré et la constitution d'un groupe de travail "ad hoc" qui devra informer Jérôme DESPEY de l'avancement de ses travaux avant le 15 février 2010 et rendre compte du projet de configuration de cette interprofession régionale au prochain conseil de bassin le 29 avril 2010.

Le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a exprimé, par la voix de son représentant, son engagement d'accompagner et de soutenir cette orientation qu'il partage, de voir émerger une interprofession viticole régionale unique.

En ce qui concerne la promotion et la recherche-développement, si le conseil de bassin partage l'opportunité de constituer un **fonds national**, en revanche il écarte toute possibilité de l'alimenter par une nouvelle contribution volontaire obligatoire (CVO) à la charge des entreprises de la filière. Le principe d'une contribution de l'État à ce fonds reste un préalable et les professionnels ne sauraient admettre une substitution des fonds publics actuels par des cotisations professionnelles.

En matière de **recherche-développement**, le Conseil partage le besoin d'une plus grande coordination et cohérence du pilotage. La démonstration en est faite en Languedoc-Roussillon avec la reconnaissance du COREVINS qui assure cette fonction pour l'ensemble des acteurs de la recherche-développement. Pour ce qui est des priorités, en plus des aspects techniques de la conduite des vignobles, l'accent doit être mis sur l'impact de notre viticulture face aux enjeux environnementaux, sur la recherche de valeur ajoutée et sur l'innovation, sans négliger une recherche portant sur les aspects commerciaux et d'analyse des marchés. L'avis général est également que dans ce domaine l'investissement des entreprises est insuffisant et qu'il est indispensable de ne pas diminuer les moyens qui y sont affectés.

Il a enfin été procédé à la présentation du bilan de la mise en œuvre des mesures de l'**OCM viti-vinicole** pour la campagne écoulée et de leur état d'avancement pour la campagne en cours (2009-2010).

La prochaine réunion du Conseil de bassin est fixée au **jeudi 29 avril 2010 à 14 heures 30**.

Contact presse : 04 67 61 61 25